

Communiqué de presse

1 mars 2021 - N° 5

Claire Le Gall-Robinson, Secrétaire Générale de SCOR, est nommée au Comité exécutif du Groupe

Claire Le Gall-Robinson rejoint le Comité exécutif de SCOR à compter de ce jour.

Outre ses fonctions de Secrétaire Générale, qu'elle exerce depuis 2016, Claire Le Gall-Robinson a la responsabilité de la gouvernance, de la fonction conformité et de la fonction juridique. Elle contribue également à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Claire Le Gall-Robinson est la seconde femme à rejoindre le Comité exécutif de SCOR, après la nomination de Brona Magee au poste de directrice générale adjointe (*Deputy CEO*) de SCOR Global Life en septembre 2018.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Je suis très heureux que Claire Le Gall-Robinson rejoigne le Comité exécutif de SCOR et soit appelée à élargir ses responsabilités au sein du Groupe. Depuis qu'elle nous a rejoints en 2016, Claire a rempli sa mission de Secrétaire Générale en faisant preuve d'un grand professionnalisme. Elle connaît parfaitement l'entreprise, et l'ensemble de ses interlocuteurs ont pu apprécier ses qualités professionnelles et humaines. J'ai toute confiance en Claire pour mener avec succès cette nouvelle mission de premier plan au sein du Groupe. Cette nomination témoigne de la profondeur et de la richesse des compétences de l'entreprise et démontre notre volonté de développer et promouvoir tous les talents au sein du Groupe. »

*

* *

Biographie

Claire Le Gall-Robinson, 45 ans, est avocate au Barreau de Paris et de New York, diplômée de Harvard Law School (Master of Laws) et de l'Université de Paris II – Panthéon Assas (Droit des affaires et fiscalité, Major de promotion). Elle a exercé pendant plus de 17 ans dans des cabinets américains de premier plan, Sullivan & Cromwell LLP et Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP. Avant de rejoindre SCOR en 2016, elle était associée au sein du cabinet anglais Gowling WLG. Elle enseigne à l'École de Droit de Sciences-Po Paris depuis 2010. Elle est auteur d'articles de doctrine sur divers sujets de droit des sociétés, et co-auteur d'un ouvrage de droit commercial publié aux éditions Dalloz.

*

* *

Communiqué de presse

1 mars 2021 - N° 5

Contacts

Presse

Jérôme Guilbert
+33 (0)1 58 44 79 19
media@scor.com

Relations Investisseurs

Olivier Armengaud
+33 (0)1 58 44 86 12
oarmengaud@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Généralités

Les chiffres présentés dans ce document peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le document peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce document contient des déclarations et des informations prévisionnelles sur les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne ses projets actuels ou futurs. Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "s'attendre à", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires. Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Les déclarations prévisionnelles et les informations relatives aux objectifs peuvent être influencées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs prévus ou attendus par SCOR.

L'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas toujours être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à la fois à l'ampleur et à la durée de la pandémie de Covid-19 ainsi qu'aux effets possibles des futures décisions gouvernementales et / ou évolutions juridiques dans ce contexte. Cette incertitude découle de la grande difficulté à formuler des hypothèses solides sur l'impact de cette crise en raison du manque d'événements comparables, de la nature persistante de la pandémie et de ses répercussions profondes sur l'économie mondiale, la santé de la population ainsi que sur les clients et partenaires de SCOR.

Ces hypothèses comprennent notamment :

- la durée de la pandémie, son impact sur la santé à court et long terme,
- la disponibilité, l'efficacité et le taux d'utilisation des vaccins;
- la réponse des organes gouvernementaux à l'échelle mondiale (y compris exécutifs, législatifs et réglementaires);
- les actions judiciaires ou influences sociales potentielles;
- la couverture et l'interprétation des contrats de SCOR dans ces circonstances;
- l'évaluation de l'estimation du sinistre net et de l'impact des mesures d'atténuation des sinistres.

Par conséquent,

- toutes les évaluations et les chiffres en résultant présentés dans ce document sont nécessairement des estimations approximatives basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont encore très évolutives ;
- A ce stade, aucun des scénarios, évaluations, analyses d'impact ou chiffres ne peut être considéré comme certain ou définitif.



The Art & Science of Risk

Communiqué de presse

1 mars 2021 - N° 5

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le document de référence universel 2019 déposé le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et dans le rapport financier semestriel de SCOR SE pour le semestre clos le 30 juin 2020 disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com

En outre, ces déclarations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce document sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

Le calcul des ratios financiers (tels que la valeur comptable par action, le rendement des investissements, le rendement des actifs investis, le ratio de coût du groupe, le rendement des capitaux propres, le ratio combiné et la marge technique vie) sont détaillés dans les annexes de la présentation du quatrième trimestre 2020 (voir page 23).

Les résultats financiers pour l'ensemble de l'année 2020 inclus dans la présentation ont été vérifiés par les auditeurs indépendants de SCOR.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 décembre 2020 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes.

Le ratio de solvabilité donné dans ce document n'a pas fait l'objet d'un audit. Les résultats finaux de solvabilité du Groupe doivent être déposés auprès des autorités de contrôle d'ici mai 2021, et peuvent différer des estimations exprimées ou sous-entendues dans le présent rapport.